

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Présents : BAUDIN Laurent, BAUDIN Stéphanie, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absents : de L'ESPINAY Marie-Annick (pouvoir à G. JEAN).

Secrétaire : MERLET Adrien.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par Eurl L.H. DEHOUX, Cité des Genêts 85590 TREIZE-VENTS, pour l'alimentation électrique de la MAM pour un montant de 807 Euros.

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05 MARS 2018

Compte-rendu approuvé

II – AFFECTATION DU RESULTAT 2017.

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2017, constatant qu'ils présentent un excédent de fonctionnement de 132 880,69 Euros il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	94 345,59
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	132 880,69
A) EXCEDENT AU 31/12/2017	132 880,69
Affectation obligatoire	
• à l'épurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	132 880,69
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif 2017	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Affectation du résultat approuvé par 11 voix

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018.

Suite à la réunion du 05 mars 2018 fixant les orientations budgétaires, le Conseil est conduit à voter le Budget Primitif principal de la Commune de Mallièvre pour l'année 2018. Le Conseil examine le projet de budget qui lui est présenté.

BALANCE GENERALE	TOTAL	TOTAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	358 736,00	
RECETTES		358 736,00
SOUS-TOTAL	358 736,00	358 736,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	314 739,00	
RECETTES		314 739,00
SOUS-TOTAL	314 739,00	314 739,00
TOTAL	673 475,00	673 475,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2018	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2018
Dépenses de Fonctionnement		358 736,00	Recettes de Fonctionnement		358 736,00
011	Charges à caractère général	56 400,00	002	Excédent fonction. reporté	132 880,00
012	Charges de personnel	65 500,00	013	Remb. s/rémun. personnel	700,00
022	Dépenses imprévues	7 000,00	70	Produits des services	6 000,00
65	Autres charges gestion courante	216 108,00	72	Travaux en régie	1 115,00
66	Charges financières	7 000,00	73	Impôts et taxes	155 970,00
68	Dotations aux amortissements	6 728,00	74	Dotations et participations	55 050,00
			75	Autres produits gestion courante	7 020,00
			76	Produits financiers	1,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2018	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2018
Dépenses d'Investissement		314 739,00	Recettes d'Investissement		314 739,00
001	Déficit invest. 2017 reporté	3 907,00	040	Charges à répartir s/plusieurs ex.	6 728,00
020	Dépenses imprévues d'invest	10 004,00	10	Dotations fonds divers	8 664,00
040	Opérations d'ordre entre section	1 115,00	13	Subventions d'équipement	232 347,00
16	Remboursement d'emprunts	9 600,00	16	Emprunts	67 000,00
20	Immobilisations incorporel.	6 000,00			
21	Immobilisation corporelles	162 910,00			
23	Immobilisations corporelles en cours	121 203,00			

Budget Primitif 2018 approuvé à l'unanimité

IV – VOTE DU BUDGET ANNEXE « CAFE COMMUNAL » 2018.

Suite à la décision du conseil municipal du 05 décembre 2017 de créer un budget annexe « café de Mallièvre », le Conseil examine le projet de budget qui lui est présenté.

BALANCE GENERALE	TOTAL	TOTAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	179 558,00	
RECETTES		179 558,00
SOUS-TOTAL	179 558,00	179 558,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	375 353,00	
RECETTES		375 353,00
SOUS-TOTAL	375 353,00	375 353,00
TOTAL	554 911,00	554 911,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2018	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2018
Dépenses de Fonctionnement		179 558,00	Recettes de Fonctionnement		179 558,00
023	Virem. Section investissem.	179 558,00	74	Dotations et participations	177 058,00
			75	Autres produits gestion courante	2 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	DEPENSES	BUDGET 2018	Chapitre	RECETTES	BUDGET 2018
Dépenses d'Investissement		375 353,00	Recettes d'Investissement		375 353,00
020	Dépenses imprévues d'invest	13 861,00	021	Virem. de la section fonction	179 558,00
21	Immobilisation corporelles	46 900,00	13	Subventions d'équipements	195 795,00
23	Immobilisations corporelles en cours	314 592,00			

Budget Annexe « Café Communal » 2018 approuvé à l'unanimité

V – RESTAURATION CAFE-RESTAURANT-EPICERIE : DEMANDE AIDE LEADER.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de restauration du café-restaurant-épicerie, la Commune peut déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement LEADER.

Il est proposé de solliciter cette subvention d'un montant de 18 000 Euros suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Désamiantage – gros œuvre - ravalement	69 400	Contrat Région	23 720
Charpente bois – couverture tuiles – menuiseries ext. bois	53 600	Contrat Ruralité DSIL (30 %)	72 008
Menuiseries int. Bois – cloisons sèches – plafonds – isolation – sols – faïence – peinture – revêtements muraux	64 400	Fonds de Concours	33 601
Electricité – plomberie – chauffage - ventilation	48 500	Région Pays de la Loire (PCC)	19 830
Maîtrise d'œuvre	26 925	SyDEV	23 000
Diagnostics	5 067	Fonds Leader	18 000
Aléas et imprévus	10 000	Dept Vendée (CCU Etudes)	5 636
		Autofinancement	82 097
Total HT	277 892	TOTAL HT	277 892

Demande de subvention LEADER approuvée à l'unanimité

VI – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018.

Monsieur le Maire rappelle que les taux des trois taxes locales additionnelles doivent faire l'objet du vote du Conseil Municipal. Il est proposé soit de maintenir les taux constants par rapport à l'année 2017, soit d'appliquer une augmentation de 1 %, 1,50 ou 2 %.

Le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter de 1,5 % la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, ce qui représente un produit supplémentaire de 1 056 € pour la Commune.

	Taux 2018
Taxe d'Habitation	17,49 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	27,25 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	63,62 %

Taux d'imposition des taxes directes locales approuvés à l'unanimité

VII – LISTE PREPARATOIRE DES JURES POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire expose que par arrêté 155/2018/DRLP du 14 mars 2018, la Préfecture de la Vendée demande de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la Commune, des jurés pour l'année 2019, soit pour la Commune de Mallièvre, 1 personne.

Après tirage au sort, Madame Françoise LIBAULT née BEAULIEU est désignée.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

- 15 mai

- 26 juin

Séance levée à 22h00